
Aux frontières de la honte. Du discours intime au bruit du public dans la *Pincture de mœurs* de Marie de Gournay

129

Mawy Bouchard
Université d'Ottawa, département de français

RÉSUMÉ. Cet article analyse la stratégie d'écriture de Marie de Gournay dans sa *Pincture de mœurs* (1616) et dans d'autres textes à caractère autobiographique. Victime de calomnies à la cour, l'autrice ose transgresser les conventions en exposant publiquement les pensées de son for intérieur, transformant la honte ressentie en arme rhétorique. S'inspirant de Montaigne et de Dante, elle justifie le recours à l'autoportrait par la nécessité d'éviter l'infamie et de partager son expérience rare de femme écrivain. En refusant la « mauvaise honte » qui entraverait son écriture, Gournay se libère des contraintes sociales féminines et construit une figure combative. Son discours intime devient un acte de résistance qui désactive le pouvoir de la rumeur en lui permettant de prendre directement la parole contre les préjugés misogynes.

MOTS-CLÉS : médisance, honte, intimité, public, autoportrait

ABSTRACT. This article analyses Marie de Gournay's writing strategy in her *Pincture de mœurs* (1616) and her other autobiographical texts. Victim of slanders at court, the author dares to transgress conventions by publicly exposing the private thoughts of her inner self, steadily turning felt shame into a powerful rhetorical weapon. Inspired by Montaigne and Dante, she explicitly justifies resorting to a frank self-portraiture as necessary to avoid infamy and to openly share her rare experience as a woman writer. By refusing the 'bad shame' that would hinder her writing, Gournay frees herself from feminine social constraints and constructs a combative figure. Her intimate discourse becomes an act of political resistance that neutralizes the power of rumor by allowing her to speak directly against misogynous prejudices.

KEY WORDS : Slander, Shame, Intimacy, Public, Self-Portrait

RESUMEN. Este artículo analiza la estrategia de escritura de Marie de Gournay en su *Pincture de mœurs* (1616) y en otros textos autobiográficos. Víctima de calumnias en



la corte, la autora se atreve a transgredir las convenciones exponiendo públicamente los pensamientos de su forro íntimo, transformando la vergüenza sentida en un arma retórica. Inspirada por Montaigne y Dante, justifica el recurso al autorretrato por la necesidad de evitar la infamia y compartir su experiencia poco común como mujer escritora. Al rechazar la «mala vergüenza» que entorpecería su escritura, Gournay se libera de las restricciones sociales femeninas y construye una figura combativa. Su discurso íntimo se convierte en un acto de resistencia que desactiva el poder del rumor al permitirle tomar la palabra directamente contra los prejuicios misóginos.

PALABRAS CLAVE: calumnia, vergüenza, intimidad, público, autorretrato

Je poursuis ici une réflexion déjà entreprise dans le cadre d'autres interventions portant sur les stratégies d'écriture adoptées par des auteurs et autrices pour dénoncer un phénomène qui est nommé par un vaste ensemble de termes apparentés, de la simple médisance, à la calomnie, appelées « drapperies », « caqueteries » et « bavasseries », etc.¹. Une autrice en particulier se démarque, dans cette période qu'on pourrait qualifier de longue Renaissance, qui fait de cette dénonciation un élément central de sa démarche écrivaine. Marie de Gournay, dans ses *Advis ou présens de la demoiselle de Gournay*, en particulier dans ses textes de nature réflexive, décrit avec ampleur la relation qu'elle entretient avec l'expérience de la honte, émotion indissociable à la fois de la réflexion sur la médisance qui traverse ses écrits, de 1594 à 1641, et d'une expérience particulière de l'intime qui se situe à la frontière de la sphère publique.

Marie de Gournay et sa peinture de soi

Bénédictte Boudou, en conclusion de son étude sur la sphère privée, montre comment le fait de « priver les hommes d'un espace à soi [...] est un moyen sûr de les aliéner », tout en précisant que l'espace du for intérieur constitue une instance d'affirmation de la liberté individuelle et intellectuelle, qui « se moque [...] des déterminations éco-socio-politiques » (Boudou, 2021 : 415). La *Pinçture de mœurs*, petit poème de 160 vers composé en 1616, et inscrit dans son recueil intitulé *Bouquet de Pinde* en 1626, institue bel et bien, pour Marie de Gournay, cet espace à soi au sein d'une œuvre souvent revendicatrice d'une liberté de s'exprimer contre l'opinion commune, et en particulier contre celle des misogynes et des médisants. Les 160 vers de sa *Pinçture de mœurs* exposent, comme le titre l'indique, les traits de son propre caractère, les qualités autant que les défauts de ses actions, en se focalisant sur la vue du dedans, cette introspection bien montaignienne « où nuls yeux ne donnent que les nostres » (Montaigne, 2007 : 661). La *Pinçture de mœurs* constitue aussi un appendice moral de *La Vie de la*

1 Mentionnons en particulier les articles suivants : « L'indignation sincère de Marie de Gournay », collectif, à paraître ; Bouchard (2024 a) ; Bouchard (2024 b) ; Bouchard (2020) ; Bouchard (2018). Sur la présence obsessive de la thématique de la médisance dans l'œuvre de Marie de Gournay, voir Emily Butterworth (2006 : 60).

demoiselle de Gournay, texte à caractère autobiographique, alors que l'*Apologie pour celle qui écrit* (1626) emprunte la démarche de l'essai. Le récit de sa propre expérience constitue ainsi le point de départ d'une réflexion plus vaste sur le comportement humain, en particulier sur cette tendance de sa société à schématiser les caractères².

La vaniteuse écriture de soi

En s'appropriant la manière montaignienne de se peindre soi-même, Marie de Gournay exploite un procédé rhétorique efficace qui lui permet d'abord d'authentifier des paroles et des actions, qui démentent ensuite des propos malveillants sur son compte. Le registre de l'intimité entraîne cet effet presque immédiat de sincérité, mais l'impression créée par la confiance est renforcée par la dédicace « À Monsieur le Président d'Espaignet, Conseiller d'État », qui relève quant à elle davantage d'un processus d'authentification du discours que d'un réel hommage au dédicataire :

Espaignet façonné sur le *Siecle plus sage*,
 Je veux peindre mes mœurs et t'offrir leur image :
Tu la peux à bon droict approuver ou casser,
 Puis qu'en te praticquant *vingt ans j'ay veu passer*.
 Noſtre abord commença *quand je fus à Montaigne* :
 Voir un mort au cercueil, sa fille et sa compagne,
 Voyageant avec toy, qui menois de nouveau
 Ta femme en leur País ton antique berceau³.

Marie de Gournay souligne, à travers son éloge de la sagesse du siècle humaniste, un ensemble de valeurs et de circonstances biographiques qui confèrent trois qualités indispensables à celle qui veut être crue et entendue : la sincérité, la bienveillance et la crédibilité. Par ces quelques vers, l'autrice de cet autoportrait s'associe en effet au cénacle des sages d'un autre temps, lequel est incarné par Montaigne, dont elle rappelle les liens étroits, à titre d'éditrice posthume de ses *Essais*, mais aussi à titre de « fille d'alliance », qui rejoint ses familiers pour livrer un ultime hommage au père spirituel. On se trouve donc dès la dédicace dans cet espace privé glorifié par l'« avis au lecteur » des *Essais*, espace qui cultive a priori la réciprocité de sentiments fraternels et dévalue le registre discursif public, davantage sensible aux questions d'apparence. Le « Conseiller d'État », dont l'amitié a réussi le test des années, figure aussi dans la dédicace à titre de garant du discours, par la probité associée à son rang autant que par sa longue fréquentation de l'autrice (Fuhrer, 2014 ; Beaulieu, 2004).

2 Voir *La Vie de la demoiselle de Gournay* (ajouté aux *Advis* en 1641), dans *Œuvres complètes*, tome II, p. 1860-64.

3 Je souligne, p. 1783. Les renvois à la *Pincture de mœurs*, dans *Œuvres complètes*, tome II, p. 1783-88, seront dorénavant indiqués entre parenthèses sous l'abréviation *PM* suivie des numéros de vers.

Mais le parcours du « parleur de soi » est semé d'embûches, comme le rappelle Dante Alighieri dans son *Banquet* :

Les maîtres de rhétorique n'accordent point qu'un homme [*a fortiori* une femme] parle de soi sans nécessaire ahoison [occasion] ; et l'on s'en trouve détourné par ce fait que parler de quelqu'un ne se peut sans que le parleur loue ou blâme celui de qui il parle ; lesquelles deux manières de parole, si on les tourne à soi-même, font grossière figure dans notre bouche (Alighieri, 1965 : 279).

132

L'autrice doit ainsi élaborer une stratégie d'écriture à même de convaincre ses lecteurs et lectrices que son autoportrait, loin de procéder d'une envie de se louer soi-même, est motivé par la nécessité et que, sans cette entreprise réflexive décrite minutieusement par le Florentin, elle ne pourrait rectifier l'infamie que lui font subir les caqueteurs et brocardeurs de la cour. En ceci, elle reprend la même posture que Dante, qui écrivait :

[...] Il y a certaines nécessaires occasions où parler de soi est permis : et entre autres nécessaires occasions, deux sont plus manifestes. L'une c'est lorsqu'à moins de deviser de soi l'on ne peut éviter grande infamie ou danger [...]. Et telle nécessité mut Boèce à parler de soi-même [...]. L'autre occasion, c'est quand par deviser de soi très grande utilité en découle pour autrui [...]. Ce qui me pousse est crainte de mauvais renom ; et désir me pousse, de donner un enseignement lequel en vérité par autre que moi ne peut être donné (Alighieri, 1965 : 281-282).

Marie de Gournay cherche effectivement à démontrer, à travers la *Pinçture de mœurs* et dans plusieurs parties de son œuvre où elle devise de soi, quelle se trouve devant ces deux « nécessaires occasions », l'infamie la guettant, et le sentiment lucide de vivre une expérience rare pour une femme lui paraissant requérir un partage public. À plusieurs égards, on peut dire que Marie de Gournay adopte une perspective anthropologique pour s'inclure elle-même dans son objet d'étude et mieux comprendre l'être humain, mais son questionnement, en réponse aux discours dénigrants envers elle, se formulerait par la négative et demanderait : « Que ne suis-je pas ?⁴ ». L'examen de soi tenté par Marie de Gournay reste donc subordonné à une démarche d'autrice qui vise en premier lieu à contrer des récits qui circuleraient sur son compte, puis, dans une perspective plus universelle, à s'élever contre les idées toutes faites – les préjugés et les stéréotypes – sur la capacité des femmes, en particulier, à produire une réflexion susceptible d'apporter une réponse à des questions anthropolo-

4 Je reprends ici une formulation de Bénédicte Boudou, 2021, p. 301 : « L'idée directrice de l'autoportrait est celle d'une anthropologie descriptive qui, accomplissant un renversement de l'objet de la connaissance, se demande "Que suis-je ?" plutôt que "Qu'est-ce que l'homme ?". Du projet démesuré de la connaissance du monde, Montaigne passe ainsi à la connaissance de soi. »

giques. Pour l'autrice des *Advis*, le récit de soi semble d'abord constituer une arme d'autodéfense, qui révèle l'imposture de certains discours, qui fait apparaître l'écart entre la réalité de ses actions et le mensonge des injures, mais il est peut-être surtout un procédé rhétorique qui génère la valeur primordiale de la sincérité (Quintilien, 1976). Bien que le récit à la première personne aille à l'encontre des principes de bienséance littéraire, en ce qu'il exhibe l'apparence de la vanité, une Marie de Gournay injuriée le considère explicitement dans ses écrits comme une obligation : « La calomnie me force à conter ce monceau de sornettes, afin d'essayer à la reprimer » (*PM* : 1399)⁵. Et, ailleurs, dans son *Apologie pour celle qui escrit* : « [aus]Si n'euſſe-je jamais osé lascher de tels propos [privés] ny de telles narrations en public, si les caquets ne m'eussent si mal menée en tout le sujet de ce Traicté, que j'ay cogneu ne pouvoir plus rien perdre avec les caqueteurs pour ce regard.⁶ » Marie de Gournay ose donc des formes variées d'autoportrait qui révèlent l'intimité de son être, une action qui constitue une infamante exposition publique, en particulier pour une femme, parce que son nom et son image sont devenus la pâture des « serpens, pestes et vermines » de la cour, comme elle l'écrit dans l'épigramme « A Lentin », texte qui sert d'introduction à la *Pinçture de mœurs*⁷. Elle conçoit ainsi l'autoportrait comme une rectification essentielle de son image pour la postérité, en même temps qu'une occasion de réagir aux « présomptions injurieuses » envers des plus faibles, avec qui elle choisit de se rallier a priori. Ce sont les acteurs œuvrant au sein de l'espace mi-public mi-privé de la cour qui la poussent à mettre en scène ses propos intimes et à élargir son réseau de « privés » :

Tout esprit du mal-heur frappé,
Par nos Cours est toujours drappé :
S'il est doux, niais on l'appelle,
S'il est fort, leger de cervelle.
Le Peuple après au bruit qui court,
Souscrit aux visions de Court :
Ny ne peut croire qu'elle cause⁸,
Si le sujet n'offre la cause.⁹
Que dit ce Juge mal accort ?
Tousjours en Cour le foible a tort :
Et moins il merite l'injure,
Plus souvent le pauvret l'endure. (*AL* : 1781)

5 « Sornettes », c'est-à-dire les éléments autobiographiques qu'elle rassemble sous le titre de *Pinçture de mœurs*.

6 Seconde partie de l'*Apologie [pour celles qui escrit]*, dans *Œuvres complètes*, I, p. 1413.

7 « A Lentin », dans *Œuvres complètes*, II, p. 1780. Les prochains renvois à ce poème seront indiqués dans le corps du texte entre parenthèses sous l'abréviation *AL*, suivie du numéro de vers.

8 Antoine Furetière donne cette définition à causer : « signifie encore, parler trop ou indiscrettement, lascher quelque parole qui fait découvrir un secret. [...]. Signifie aussi, mesdire, parler mal ».

9 *Ibid.* : « Raison, moyen qui sert à deffendre, louer ou blasmer quelque chose. »

L'épigramme « A Lentin », en plus d'introduire la thématique centrale de sa *Pinçture de mœurs*, atténue a priori l'effet du discours intime rédigé à la première personne, en exposant le phénomène de la propagation des rumeurs calomnieuses qui ont pour origine le milieu du pouvoir politique et culturel de la cour.

Mettre en scène la honte à travers la parole des médisants

L'intime et le discours sur soi ont partie liée avec le honteux, avec ce qui est d'abord caché, voire activement dissimulé au regard et à la connaissance d'autrui, dans un geste de retenue visant à ne pas exposer des actions pouvant être jugées condamnables par la société, qui a pour effet de ne pas encourager leur imitation¹⁰. La sphère de l'intime englobe aussi des actions et des paroles pour lesquelles l'individu doit se prémunir contre le jugement à la fois superficiel, soudain et souvent définitif de l'opinion commune. La révélation publique d'actions intimes peu honorables, qui entache l'estime dont peut jouir un individu au sein de la société de la première modernité, n'est ni plus ni moins qu'un crime, pour Marie de Gournay, lorsque cette exposition procède d'une intention malicieuse :

Doutes-tu si c'est un grand crime
De ravir au prochain l'estime ?
Ou si tel l'ayant sceu juger,
D'un grand tort tu te veux charger ?
Entre les biens que l'homme embrasse,
L'honneur tient la première place :
Car pour luy nous quittons le bien,
Pour luy la vie est moins que rien :
Celuy donc qui l'estime altere,
Nous meurtrit de mort plus amere,
Que s'il nous jettoit au tombeau,
Par le coup d'un sanglant couteau.
Puis si l'estime m'est ravie
L'on me desrobe aussi la vie. (AL : vers 71-84)

L'autrice révèle la fatale disproportion entre la légèreté criminelle du geste calomnieux et les conséquences destructrices et définitives pour l'individu ciblé. Lorsque Marie de Gournay attire l'attention de ses lecteurs sur les brocards qui effacent son propre lustre, elle répercute des paroles qui pourraient la rendre honteuse et elle fait entrer dans la sphère publique élargie des propos privés

10 Bénédicte Boudou, *La Sphère de l'intime*, p. 71, « [L]e péché public est en effet pire que le péché secret, soit parce que le pécheur semble mettre dans son péché un plus grand mépris de la loi, soit en raison du scandale. Cacher un péché revenait, pour Thomas d'Aquin, à le diminuer parce que d'une part c'est dissimuler la honte et d'autre part c'est supprimer le scandale. »

qu'elle contribue elle-même à ébruiter, voire à pérenniser. L'analyse approfondie de l'ensemble de son œuvre montre qu'elle n'agit pas ainsi par maladresse ou par inconscience, mais qu'elle participe plutôt, par son récit de soi, à la désactivation du principe même de la médisance – une parole prononcée par un locuteur devant un auditoire à propos d'une cible absente –, qui consiste à enfermer la cible dans la posture de « délocutée », dans le silence honteux d'un spectateur impuissant et en arrière-scène, puis elle cherche à provoquer le débat sur cela même qui lui est reproché à travers les « draperies », comme elle appelle les médisances (Mougin : 2006, 8).

La représentation de l'émotion de la honte subie est très répandue et implique plusieurs auteurs de la Renaissance et de l'âge classique qui en exploitent les enjeux littéraires, éthiques, politiques et judiciaires (Boquet, 2020 ; Brancher, 2015 ; Deonna *et al.*, 2011). Une des questions au cœur des débats du recueil de nouvelles de *L'Heptaméron*, par exemple, est celle visant à déterminer qui doit éprouver la plus grande honte, celui dont le comportement répréhensible est rendu public ou celui, plutôt, qui est responsable d'avoir causé le scandale par son discours indiscret et d'avoir voulu attaquer la réputation d'autrui (Blaylock, 2017 : 993-1015 ; Francis, 2017 : 33-45). Cette question a son pendant dans le domaine du droit, domaine très intéressé aussi par cette émotion qui donne lieu à un nombre croissant de poursuites en diffamation pendant la période de la Renaissance où il s'agit de démontrer l'intention malicieuse des propos visant à nuire à autrui (MacLean, 1992 : 5)¹¹. L'intimité ne devient paradoxalement réalité qu'à travers ce dévoilement, résultat d'une action délibérée, par le sujet lui-même, ou, au contraire, l'intimité peut être violée, volée et détruite par un adversaire, intrus qui ne participe aucunement de cette étroitesse de liens intimes. L'intimité physique dont il est question dans les écrits de Marie de Gournay est soit compromise par l'indiscrétion malveillante d'autrui, soit révélée volontairement par ceux et celles qui ont le souci de rétablir les faits.

L'intention humaine, c'est-à-dire ce projet d'une volonté individuelle intime qui ne trouve pas à s'exprimer, reste enfouie dans le for intérieur et constitue peut-être la seule vraie intimité, laquelle échappe tant au débat judiciaire qu'au jugement public, tout en suscitant, malgré tout, la critique sévère des observateurs. C'est notamment pour cette raison de l'inaccessibilité de la conscience d'autrui que la fille d'alliance de Montaigne invite ses interlocuteurs à la retenue et à la discrétion quant au jugement à porter sur des actions humaines dont on ne connaît pas les motivations :

Les hommes ne devroient jamais accuser, tant qu'ils trouvent quelque occasion ou quelque apparence d'excuser, ils font le contraire. Tantost on invente et fabrique un mauvais rapport, tantost on le croid sottement, tantost on prend pour vice ou pour sottise ce qui s'en approche simplement, sans y toucher : disons plus, ce qui paraventure prendroit un tiltre tout contraire, si nous

11 « [H]ow may the intention behind an utterance be established? By what criteria may the law determine some words and phrases to be actionable as slander and others not? ».

avons pertinemment ouy la divine voix de la raison, l'intention, ou l'acteur : et ce qui n'est vice ou sottise, que parce qu'un sot ou un estourdy les regarde. Car ce n'est pas seulement la malice qui fait parler ces langues, c'est encore l'insuffisance de leurs maîtres, à sçavoir penetrer et discerner les raisons d'excuse, qui peuvent, devant qu'une faute soit bien prouvée, s'estendre aussi loin que la dextérité de l'esprit qui les recherchera¹².

Bien qu'elle affiche elle-même l'intimité de son regard sur soi dans sa *Pinçture de mœurs* et ailleurs dans ses *Advis*, Marie de Gournay dénonce les babils qui exposent « sottement » des actions privées, lesquelles devaient être préservées du jugement populaire, forcément inepte. En conclusion de sa *Pinçture*, elle rappelle d'ailleurs l'importance de respecter l'intimité de chacun, laquelle constitue toutefois un espace privilégié de surveillance pour les médissants, comme plusieurs recueils de nouvelles de la Renaissance le révèlent à leurs lecteurs¹³. Par le secret maintenu ou brisé de la vie privée, les vrais amis sont avérés autant que les ennemis, l'un taisant le secret, l'autre le guettant, le soupçonnant et le révélant sur la place publique. Se remplaçant elle-même dans cet odieux espace de la cour, le temps de révéler son comportement lorsqu'elle se trouve dans la posture de l'observatrice du fait intime, Marie de Gournay insiste sur son propre refus d'exploiter ce que sa perspicacité devine à propos des pensées et des actions intimes d'autrui :

Le secret qu'on m'a dit je tais d'un soin fidelle,
Voire un secret surpris peu souvent je decele :
Je ne guette celuy que l'on me veut cacher,
Ou si mon œil le perce il feind de n'y toucher.
Je ne condamne aucun suyvant la voix publique. (PM : vers 147-151)

Cette frontière entre l'ordre public et privé, entre la dimension plaisante du littéraire et celle de l'espace ordinaire du quotidien, inquiète davantage, comme on le sait, les femmes de la société d'Ancien Régime (Merlin, 1994 ; Boudou, 2021 : 179-240 ; Lemesle, 2011). Éminemment consciente de cette frontière poreuse, surtout pour les « Gens de Cour », Marie de Gournay parvient à construire l'image discursive de celle qu'on attaque à la fois dans le privé et dans la sphère publique, et qui peut ensuite venir en témoigner dans l'espace littéraire, le seul espace où ces actions peuvent avoir une pleine et entière exposition, où l'intention, les préoccupations intimes et ses actions subséquentes peuvent être mises en parallèle. À titre justement de témoin extraordinaire, Marie de Gournay se présente dans ses traités touchant à la médisance sous les traits de l'infortunée et de la persécutée dotée de parole et de raison, tout en mettant en

¹² Voir *Des Broquarts*, dans *Œuvres complètes*, II, p. 1254.

¹³ Pensons notamment aux *Cent nouvelles nouvelles*, à l'*Heptaméron* de Marguerite de Navarre, aux *Propos bigarrés* de Noël du Fail, aux *Nouvelle récréations et Joyeux devis* de Bonaventure Des Périers, aux *Histoires tragiques* de Pierre Boaiſtuau.

évidence son courage et sa détermination. Elle propose ainsi une figure discrète et inversée du satirique, celle dont la force persuasive réside, paradoxalement, dans la mise en scène de sa faiblesse et de son infortune, puis dans sa compréhension, de l'intérieur, du phénomène de la médisance (Debailly, 2003 et 2008). Pascal Debailly montre en effet que la figure du satirique se confond avec celle de la virilité citoyenne telle qu'elle s'exprime dans la sphère publique, et que cette figure s'oppose à la *mollitia* féminine, associée à l'ordre du privé. Marie de Gournay s'inscrit dans cette logique habituelle de la satire, mais elle se sert de sa vulnérabilité sociale pour rallier les nombreuses victimes du fléau de la médisance contre les assauts « bestiaux » et pusillanimes de ceux qui, sous des apparences seulement de virilité, n'osent combattre les plus forts :

Il falloit, pour l'honneur de ma Patrie, que ce conte m'eschappast par intermede, avec l'autre fripon. Espece de personne d'humeur si bestiale, qu'elles n'ont plaisir que de mesfaire à quelqu'un, et qui n'osans neantmoins attaquer les forts, attaquent les foibles : se doivent justement appeler par la bouche d'un Latin, parlant d'un autre vice, couards vers les hommes, et braves vers Jesus-Christ, exemplaire et precepteur passionné de toute bonté. Ovide en chanteroit hardiment son advis : « Le loup, les lasches ours, et les bestes plus viles / Assaillent des mourans les forces imbeciles. »¹⁴

La virilité citoyenne de Marie de Gournay s'exprime à travers le combat qu'elle livre aux plus puissants sur l'échiquier social, ce qui transforme en couardises les attaques à son endroit.

En insistant sur le caractère extraordinaire de sa *persona* de femme écrivain, Marie de Gournay trouve un deuxième ancrage rhétorique à sa prise de parole, deuxième nécessité qui légitime le récit de soi selon Dante. Pour Marie de Gournay, le fait même peu fréquent et éventuellement étrange de son statut de femme, juxtaposé à celui d'écrivain, s'inscrit d'abord dans une catégorie de l'extraordinaire, qu'elle ne cherche jamais à dissimuler, malgré la connotation négative « d'irrégularité » que peut encore avoir ce terme à son époque. Et si on peut d'abord s'étonner du constat fait par Marie de Gournay de sa propre étrangeté en tant que femme auteur, on découvre à travers l'ensemble de son œuvre une entreprise visant en fait à révéler au lecteur ce statut extraordinaire, qu'elle met en relation avec d'autres considérations exceptionnelles, qui pourront à terme, par leurs qualités rares et recherchées par les membres de sa dignité sociale, transformer le sens à donner au statut inouï de la femme qui écrit. Marie de Gournay exploite en sa faveur son statut d'exception, a priori nuisible à son ambition de plaire au public. À la manière d'une Jeanne d'Arc, à qui elle consacre d'ailleurs une partie de son œuvre¹⁵, Marie de Gournay valorise sa « débilité » de femme, le caractère improbable de sa puissance et de son courage,

¹⁴ Des Broquarts, dans *Cœuvres complètes*, II, p. 1241.

¹⁵ Voir notamment « Au Roy, luy présentant les Epigrammes sur la Pucelle d'Orleans » et « A sa majesté encores, sur mesme sujet », dans *Cœuvres complètes*, II, p. 1833.

non par modestie ou pour diminuer la valeur de son œuvre, mais plutôt pour en glorifier la dimension exceptionnelle et nouvelle.

Lien entre médisance et statut d'exception

Dans le milieu de la cour et dans la perspective du pouvoir où évolue Marie de Gournay, les valeurs prédominantes sont celles qu'on associe à l'honneur du guerrier, celles du courage, de la force, de l'habileté physique, des qualités étrangères à l'identité féminine, perçue comme l'antithèse du profil masculin. Or, l'insistance de Marie de Gournay sur l'aspect extraordinaire de son statut de femme de lettres agit de plusieurs façons en faveur d'une remise en cause de cette perception d'un rapport antithétique entre le statut de femme et de celui d'écrivain. Marie de Gournay exploite son statut d'autrice qu'elle met en relation avec la valeur aristocratique du courage, de manière à suggérer, par un subtil oxymore, sa *virtù* féminine : « j'auray peut-être assez de courage [pour écrire et répondre à mes adversaires], quoy qu'il en faille beaucoup, veu ma robe¹⁶ ». Or, pour convaincre son lecteur de son courage et de sa valeur d'écrivaine, Marie de Gournay a besoin d'adversaires, de persécuteurs, qui feront de son entreprise d'autrice une action aussi périlleuse que glorieuse. En développant cette posture de femme courageuse, Marie de Gournay établit aussi une convenance parfaite entre l'originalité de sa posture de femme écrivain et le caractère extraordinaire de ses objets d'intérêt. Non seulement son statut de femme ne l'empêchera pas d'écrire et de penser, mais au contraire celui-ci sera un indicateur du courage, de la force et de la générosité de l'autrice qui doit confronter les calomnies de sa société.

La volonté de prodiguer un enseignement – ou un « avis » – qui procède d'une expérience inouïe de la vie est bien présente aussi dans l'ensemble du projet de l'autrice. Marie de Gournay présente dans son épigramme « A Lentin » les caractéristiques qui rendent sa personne « si nouvelle » :

Le Monde est une cage à foux,
Gens de Cour le sont plus que tous.
[...]
Quell'autre avec mes qualitez
Auroit ses brocards évitez ?
Moy, d'une forme si nouvelle,
Vieille, pauvre, et moins folle qu'elle ?
J'entends que cette basse Cour,
De folle erreur ample sejour. (AL : vers 53-62)

Plutarque évoquait aussi cet enjeu qui touche à la fois à la sphère du privé et du public. Dans son *Peri dysopias* ou *De vitioso pudore*, traduit par le titre

16 Voir *Bienvenue de Monseigneur le Duc d'Anjou*, dans *Œuvres complètes*, I, p. 166.

De la mauvaise honte par Jacques Amyot, Plutarque fait apparaître l’ambivalence du statut moral et politique de la honte, de même que l’ambiguïté du sens à donner à la pudeur, valeur clé de l’identité féminine, en particulier, et de la courtoisie en général (Plutarque, 1971). Comme plusieurs philosophes avant lui, Plutarque insiste sur l’importance de se tenir au milieu et d’éviter tout à la fois l’absence et l’excès de honte. Concernant la « mauvaise honte », celle qui est en trop, Plutarque explique qu’il faut s’en débarrasser, apprendre à être éconduit, à se libérer de la peur de déplaire, d’où elle tient son origine, puisque la mauvaise honte rend l’être humain vulnérable à l’intimidation et à l’extorsion : « [E]ncore faut-il ôster ce qu’il y a de trop en la timidité & crainte de reproche, pour ce qu’il y en a souventefois qui redoutans autant de estre accusez comme de estre chastiez, a faulte de cœur laissent à faire le devoir, ne pouvans soustenir que lon die mal d’eulx » (Plutarque, 1971 : 76).

Marie de Gournay, dans l’ensemble de ses *Advis*, montre une sensibilité élevée face à cette aspiration du sage à trouver le juste milieu quand il s’agit de l’émotion de la honte et elle apporte un éclairage aussi intéressant qu’utile sur ce qui doit constituer les frontières littéraires d’un discours de dénonciation. La honte dont elle se préoccupe, c’est la honte qu’elle associe aux situations qui résultent de lâches dénonciations, dont ne peuvent être tenues responsables les personnes qui, tout en ayant peut-être failli privément, avaient, selon elle, droit au repentir et au redressement (Vigarelo, 1998).

En prenant la décision de ne pas se priver d’écrire et de publier ses œuvres, Marie de Gournay s’est délivrée elle-même de la prison domestique féminine où elle suppose qu’on voudrait la garder et traite l’interdit social de l’écriture comme une « mauvaise honte ». L’autrice s’est ainsi libérée d’une menace d’infamie, mais au prix d’une entreprise incessante d’autolégitimation, dans l’ensemble de son œuvre, qui n’affecte jamais son estime de soi mais entache toutefois sa renommée. L’infamie qui la déclare, par exemple, « femme publique » dans *Les remerciements des Beurrieres de Paris* ou *L’Anti-Gournay* libère la femme pugnace qui peut ensuite exposer son for intérieur et le regard sur soi au public (Butterworth, 2006 : 61)¹⁷.

Dire sa singularité d’autrice, de femme indignée et combattive

Dans cette perspective précise, la médisance devient un catalyseur de l’individualité qui autorise l’autrice à dire sa singularité de manière combative. À travers ses écrits, on voit ainsi paraître une image d’autrice paradoxale, c’est-à-dire à l’opposé des traits féminins attendus de la retenue et de la modestie

17 *Lettres de Creance de la communauté des Beurrieres de la Ville, Cité, & Université de Paris, au Sieur de Courbouzon Montgomery*, dans *Textes relatifs à la calomnie*, éd. Constant Venesoën. On y relève des propos malicieux, tels ceux-ci : « la Damoiselle de Gournay, pucelle de cinquante cinq ans » et « la Damoiselle de Gournay, qui a tousjours bien servi au public », p. 86 et 89. E. Butterworth : « *This pamphlet provoked a satirical reply referred to at the time, although she is only mentioned briefly three times, as L’Anti-Gournay, in which her reputation rather than her writing was attacked, and which Gournay attempted to suppress through the courts apparently with little success.* », p. 61.

(souvent affectée), et dénuée de cette fausse honte, qui confronte ses adversaires avec audace. En se montrant, dès les premiers vers de sa *Pinçture*, impatiente et sujette au courroux, Marie de Gournay semble éroder en particulier le stéréotype de la passivité et de la pudeur féminines tout en faisant valoir le droit féminin aux actions généreuses et courageuses. À l'instar de Plutarque, l'auteurice des *Advis* ne recule pas devant la crainte de déplaire et ose exprimer ses vues franches et, à certains égards, impudiques. C'est qu'elle est éminemment consciente du fait que la réputation et l'honneur, tout comme la médisance et la calomnie, ne sont qu'un jugement de la foule et du commun, que Montaigne qualifie de « mère d'ignorance, d'injustice [et] d'inconstance » :

Il faut trier de toute une nation, une douzaine d'hommes, pour juger d'un arpent de terre, et le jugement de nos inclinations, et de nos actions, la plus difficile matière, et la plus importante qui soit, nous la remettons à la voix de la commune et de la tourbe, mère d'ignorance, d'injustice, et d'inconstance. Est-ce raison de faire dépendre la vie d'un sage, du jugement des fols ? [...] Quiconque vise à leur plaire, il n'a jamais fait, c'est une bute qui n'a ny forme ny prise. (Montaigne, 2007 : 661-62)

La *Pinçture de mœurs*, bien qu'elle procède d'une « vue du dedans », consiste surtout pour Marie de Gournay à révéler toute l'ampleur du vice des médisants – leurs mensonges, leur cruauté, leur ambition et, surtout, leur sottise. Elle tient à y mettre en évidence l'erreur qui consiste d'abord à « croire légèrement », en se fiant aux apparences et en se rangeant derrière l'opinion du plus grand nombre (Butterworth, 2006 : 68)¹⁸ :

Car ceste erreur je hays ridicule et sifflable,
 Qui pleige [cautionne] à tous momens pour vray le vray semblable :
 Et ce vice commun je fuy d'un soin exprés,
 De prendre pour un poinçt [défaut, erreur] celui qui loge auprès.
 [...]
 Je ne sçay rien juger par coustume vulgaire.
 Hors du trop et du peu mes devis je tempere.
 Le propos indiscret j'ay tousjours evité. (PM : vers 64-75)

Éditrice des *Essais* de Montaigne, Marie de Gournay se rallie au cénacle des humanistes et fait sien ce commentaire de l'essayiste sur la tempérance requise du jugement humain, surtout quand les instances publiques, haut perchées sur les « eschaffauts », appellent à la condamnation (Montaigne, 2007 : 660)¹⁹ : « Voylà comment tous ces jugemens qui se font des apparences externes,

18 E. Butterworth : « *Slander here originates in the mistaken interpretation of actions or words, rather than through malicious intention. Interpretation of this kind is clearly a matter of collective agreement.* », p. 68.

19 Montaigne : « On n'est pas tousjours sur le haut d'une bresche, ou à la teste d'une armée, à la veuë de son général, comme sur un eschaffaut ».

sont merveilleusement incertains et douteux : et n'est aucun si assuré tesmoing comme chacun à soy-mesme » (Montaigne, 2007 : 664).

Bibliographie

- ALIGHIERI, Dante, *Banquet*, dans *Œuvres complètes*, traduction et commentaires par André Pézard, Paris, Gallimard, « Bibliothèque de la Pléiade », 1965, I, 2, 273-546.
- BEAULIEU, Jean-Philippe et FOURNIER Hannah, « 'Les intérêts du sexe' : dédicataires féminins et réseaux de sociabilité chez Marie de Gournay », *Renaissance et Réforme*, t. XXVIII, n° 1, 2004, 47-59.
- BLAYLOCK, Joshua M., « A Transparent Veil: The Secret as Tragic Spectacle in Marguerite de Navarre's *Heptameron* (1559) », *MLN*, t. CXXXIII, n° 4, 2017, 993-1015.
- BOQUET, Damien, *Sainte Vergogne. Les privilèges de la honte dans l'hagiographie féminine au XIII^e siècle*, Paris, Classiques Garnier, 2020.
- BOUCHARD, Mawy (a), « L'intimité et l'accès au scandale dans l'*Heptaméron* », in E. Garbay-Velázquez, C. Iglesias, F. Madelpuech-Toucheron et S. Pech-Pelletier (dir.), *Les Lieux de l'intime et le rapport au corps (Europe, XVI^e-XVII^e siècles)*, Paris, Presses Sorbonne Nouvelle, 2024, 185-208.
- BOUCHARD, Mawy (b), « Les *Angoisses douloureuses* qui procèdent de détractions », in R.-C. Breitenstein et D. Desrosiers (dir.), *Harmoniques littéraires*, Montréal, Presses de l'université de Montréal, 2024, 329-348.
- BOUCHARD, Mawy, « À propos de la médisance, au XVI^e siècle et au-delà », *Folia Litteraria Romanica*, n° 15, 2020, 75-86.
- BOUCHARD, Mawy, « The Power of Reputation and Skills according to Anne de Graville: The *Rondeaux* and the Denunciation of Slander », in Susan Broomhall (dir.), *Women and Power at the French Renaissance Court*, Amsterdam, Amsterdam UP, 2018, 241-261.
- BOUDOU, Bénédicte, *La Sphère de l'intime à la Renaissance*, Paris, Classiques Garnier, 2021.
- BRANCHER, Dominique, *Équivoques de la pudeur : fabrique d'une passion à la Renaissance*, Genève, Droz, 2015.
- BUTTERWORTH, Emily, *Slander and Satire in Early Modern France*, Londres, Legenda, 2006.
- DEBAILLY, Pascal, « Paroles de femmes et discorde dans la poésie satirique au tournant des XVI^e et XVII^e siècles », *Textuel*, n° 49, « La discorde des deux langages. Représentations des discours masculins et féminins du Moyen Âge à l'âge classique », Chantal Liaroutzos et Anne Paupert (dir.), 2008, 221-237.
- DEBAILLY, Pascal, « L'ethos du poète satirique », *Bulletin de l'Association d'étude sur l'Humanisme, la Réforme et la Renaissance*, n° 57, 2003, 71-91.
- DEONNA, Julien, RODOGNO, Raffaele et TERONI, Fabrice, *In Defense of Shame. The Faces of an Emotion*, Oxford ; New York, Oxford UP, 2011.
- FRANCIS, Scott, « Scandalous Women or Scandalous Judgment? The Social Perception of Women and the Theology of Scandal in the *Heptaméron* », *L'Esprit Créateur*, vol. 57, n° 3, 2017, 33-45.
- FUHRER, Thérèse, « La dédicace littéraire et la mise en scène de l'auteur », in Jean-Claude Juhel (dir.), *Pratiques latines de la dédicace. Permanence et mutations, de l'Antiquité à la Renaissance*, Paris, Classiques Garnier, 2014, 215-240.
- FURETIÈRE, Antoine, *Le Dictionnaire universel d'Antoine Furetière*, Paris, Le Robert, 1984 [1690].

- GOURNAY, Marie de, *Œuvres complètes*, Jean-Claude Arnould, Évelyne Berriot, Claude Blum *et al.* (éd.), Paris, Honoré Champion, 2002, 2 volumes.
- GOURNAY, Marie de, *Textes relatifs à la calomnie*, Constant Venesoen (éd.), Tübingen, Gunter Narr Verlag, 1998.
- LESMESLE, Bruno et NASSIET, Michel (dir.), *Valeurs et justice. Écarts et proximités entre société et monde judiciaire du Moyen Âge au XVIII^e siècle*, Rennes, PUR, 2011.
- MACLEAN, Ian, *Interpretation and Meaning in the Renaissance. The Case of Law*, Cambridge, CUP, 1992.
- MERLIN, Hélène, *Public et littérature en France au XVII^e siècle*, Paris, Les Belles Lettres, 1994.
- MONTAIGNE, Michel de, *Les Essais*, édition de 1595, texte établi et annoté par Jean Balsamo, Michel Magnien et Catherine Magnien-Simonin, Paris, Gallimard, « Bibliothèque de La Pléiade », 2007.
- MOUGIN, Sylvie (dir.), *La Médisance*, Reims, Centre d'Étude du Patrimoine Linguistique et Ethnologique de Champagne-Ardenne, 2006.
- PLUTARQUE, *Les Œuvres morales & meslees de Plutarque*, traduites du Grec en François par Jacques Amyot, Paris / La Haye, Mouton Éditeur, Johnson Reprint, 1971 [1572], 2 vol.
- QUINTILIEN, *De l'institution oratoire*, traduction par Jean Cousin, Paris, Les Belles Lettres, 1976, livre IV.
- VIGARELLO, Georges, *Histoire du viol. XVI^e-XX^e siècle*, Paris, Seuil, 1998.